

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

En vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a établi, par voie de résolution numéro 11517-11-2021, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 30 et aux jours suivants :

18 janvier Mardi Mardi 8 février

Mardi 8 mars

12 avril Mardi 10 mai

Mardi

Mardi 14 juin Mardi 12 juillet

Aucune séance en aout

Mardi 13 septembre Mardi 11 octobre Mercredi 23 novembre

Mardi 13 décembre

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

a Coucho

Maryse Létourneau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Internet de la MRC, le 29 novembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-neuvième jour de novembre deux-mille-vingt-et-un.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Létourneau